

ÉCOLE&CULTURE PRIMAIRE

INFORMATIONS UTILES 2023-2024

à l'attention des MDAS en arts visuels

Dépôt d'un projet culturel à l'attention des élèves du primaire du canton de Genève et en vue de son intégration à la programmation École&Culture primaire 2023-2024

Du 10.10.2022 au 31.01.2023, les MDAS en arts visuels sont invités à déposer leur(s) dossier(s) présentant des projets pour l'année scolaire 2023-2024.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse favorise l'accès à la culture et encourage son rayonnement auprès des élèves et des établissements scolaires via École&Culture primaire qui sélectionne des projets culturels ou artistiques de qualité, destinés au jeune public (1P-8P Harmos) dans le cadre scolaire.

École&Culture primaire ne finance pas la création des projets.

École&Culture primaire élabore une programmation qui se veut variée et de qualité. Les projets doivent contenir un intérêt artistique et pédagogique au sens large et doivent respecter les contraintes liées au cadre scolaire du DIP (horaires, tarifs, etc.).

Pour toute question, s'adresser à École&Culture EP : ecoleculture.ep@etat.ge.ch.

SOMMAIRE

Délai d'envoi des dossiers à École&Culture EP	p. 2
Délai de réponse du préavis par École&Culture EP	p. 2
Principes artistiques	p. 2
Astreintes logistiques	p. 2
Degrés et âges concernés	p. 3
Horaires, durée, calendrier	p. 3
Matériel	p. 4
Plan d'études romand (PER)	p. 4
Calendrier scolaire pour planifier les activités	p. 5

Délai d'envoi des dossiers à École&Culture EP	<p>Les projets peuvent être déposés jusqu'au lundi 31 janvier 2023, minuit, en retournant le formulaire en format word, dûment rempli, qu'il s'agisse d'un nouveau projet ou d'une reconduction, ainsi que tout autre document utile, par courriel, à ecoleculture.ep@etat.ge.ch.</p> <p>Si les détails du projet ne sont pas encore complètement arrêtés au moment du dépôt du dossier, il faudra mentionner quand ils pourront être transmis à École&Culture EP.</p>
Délai de réponse du préavis par École&Culture EP	<p>Un préavis sera envoyé aux MDAS concernés au printemps 2023.</p> <p>Si le préavis est positif, les détails (dates, budget matériel alloué, etc.) seront fixés avant la fin du mois de juin 2023.</p> <p>Il sera alors demandé aux MDAS de présenter et/ou de relire la fiche de présentation à l'attention des enseignantes et des enseignants (dates, etc.).</p> <p>Durant l'année 2023-2024, il sera demandé aux MDAS d'assurer une partie du suivi auprès des classes, notamment de rappeler la tenue de l'activité aux enseignantes et aux enseignants inscrits, une fois que les inscriptions auront été lancées à la rentrée scolaire par École&Culture EP.</p>
Principes artistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Imaginer une activité culturelle ou artistique de qualité (stage, atelier, visite) se singularisant de ce qui est conduit par les titulaires ou les MDAS dans les établissements scolaires ; • Identifier et développer des liens entre cette activité culturelle ou artistique et une (ou plusieurs) institution(s) culturelle(s) communale(s) ou cantonale(s), créer des synergies et travailler avec l'équipe en place (médiation ou autre) dans le lieu qui accueille l'activité.
Astreintes logistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer au grand maximum 2 activités différentes (2 projets différents) par MDAS et par année scolaire ; • Mettre ses compétences au service d'autres élèves du DIP et leur permettre de suivre une activité spécifique menée par un.e ou deux MDAS, et en présence du/de la titulaire de classe ; • Prévoir l'agenda des activités sur l'année (voir ci-dessous) et faire le décompte précis des périodes sur le formulaire lors du dépôt du projet ; • Collaborer avec l'équipe du lieu qui accueille l'activité (visite, réunion, organisation) ; • Participer, si nécessaire, au suivi administratif et logistique en collaboration avec École&Culture EP (relance aux classes, etc.) ; • Tenir informés la DGEO et École&Culture EP de tout changement dans le projet ; • En cas d'impossibilité de réaliser l'activité telle qu'elle a été prévue (par exemple, démontage d'une exposition ou situation sanitaire), proposer une autre activité à la (aux) classe(s) concernée(s) pour remplacer celle qui a été annulée et en informer École&Culture EP. Si aucune possibilité de remplacement n'est envisageable, informer sa direction des périodes libérées dans le cadre d'École&Culture EP ; • En cas de nécessité de remplacement lors d'une activité École&Culture EP, en informer École&Culture EP et en assurer le suivi de la même façon que pour tout autre remplacement ; • Participer au bilan de l'activité.
Degrés et âges	CE : Cycle élémentaire (1P à 4P) : élèves de 4 à 8 ans

concernés	<p>CM : Cycle moyen (5P à 8P) : élèves de 8 à 12 ans</p> <p>A noter également que les élèves rattachés à l'Office médico-pédagogique (OMP) ainsi qu'aux établissements du secteur subventionné peuvent bénéficier des activités et peuvent, dans certains cas, être plus âgés.</p> <p>Les écoles privées ne sont pas concernées par l'offre d'École&Culture EP.</p>																																			
Horaires Durée : "période", minutes Calendrier	<p>Horaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> → CE (1P-4P) lundi, mardi, jeudi, vendredi (8h00-11h30 / 13h30-16h00) → CM (5P-8P) lundi, mardi, jeudi, vendredi (8h00-11h30 / 13h30-16h00) + mercredi matin (8h00-11h30) <p>Pour les activités hors établissement scolaire : tenir compte du temps de déplacement. Les activités pour le CE (1P-4P) ne doivent pas être prévues le mercredi.</p> <p>Durée : "période", minutes...</p> <p>La durée des ateliers ou visites se compte en période(s) de 45 minutes (atelier d'1h30 = 2 périodes de 45').</p> <p>Matinée complète = 4 périodes Après-midi complète = 3 périodes Journée complète = 7 périodes</p> <table border="1" data-bbox="432 1059 1497 1473"> <thead> <tr> <th><i>Période(s) au poste, par semaine, pour les activités É&C</i></th> <th><i>Périodes au poste, par année scolaire, pour les activités É&C</i></th> <th><i>Nombre de matinées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i></th> <th><i>Nombre d'après-midi, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i></th> <th><i>Nombre de journées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0,5</td> <td>19</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>38,5</td> <td>10</td> <td>12</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>1,5</td> <td>58</td> <td>15</td> <td>19</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>77</td> <td>19</td> <td>26</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>115,5</td> <td>29</td> <td>39</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>154</td> <td>39</td> <td>51</td> <td>22</td> </tr> </tbody> </table> <p>! Seules les heures en présence des élèves doivent être comptabilisées, puisque la préparation est comprise, comme pour les périodes d'enseignement, dans les périodes au poste.</p> <p>En cas de mise en place particulièrement longue d'une activité, il convient de le mentionner dans le formulaire de dépôt de dossier et d'en discuter avec École&Culture EP au préalable.</p> <p>Calendrier scolaire 2023-2024 : Voir p. 5 du présent document et prendre note des dates sans activité culturelle et des dates fortement déconseillées (comme par exemple les dates autour de la fête de l'Escalade) avant de proposer un calendrier. Ne pas proposer d'activité avant le lundi 2 octobre 2023 au plus tôt.</p>	<i>Période(s) au poste, par semaine, pour les activités É&C</i>	<i>Périodes au poste, par année scolaire, pour les activités É&C</i>	<i>Nombre de matinées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i>	<i>Nombre d'après-midi, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i>	<i>Nombre de journées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i>	0,5	19	5	6	3	1	38,5	10	12	6	1,5	58	15	19	8	2	77	19	26	11	3	115,5	29	39	16	4	154	39	51	22
<i>Période(s) au poste, par semaine, pour les activités É&C</i>	<i>Périodes au poste, par année scolaire, pour les activités É&C</i>	<i>Nombre de matinées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i>	<i>Nombre d'après-midi, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i>	<i>Nombre de journées, par année scolaire, correspondant aux périodes au poste, pour les activités É&C</i>																																
0,5	19	5	6	3																																
1	38,5	10	12	6																																
1,5	58	15	19	8																																
2	77	19	26	11																																
3	115,5	29	39	16																																
4	154	39	51	22																																
Matériel	Si du matériel est nécessaire pour la tenue de l'activité, il faut le																																			

	<p>mentionner dans le formulaire de dépôt de dossier et se renseigner sur ce qui est disponible à l'Economat Cantonal de l'Instruction publique (ECDIP) en premier lieu :</p> <p>Accueil : https://edu.ge.ch/site/ecdip/ Catalogue : https://edu.ge.ch/site/ecdip/catalogue-fournitures-scolaires-epomp/</p> <p>Pour ce qui n'est pas disponible à l'ECDIP, contacter École&Culture EP le plus tôt possible, afin que l'achat du matériel puisse être fait dans les temps : maroussia.prigent-toure@etat.ge.ch.</p>
<p>Plan d'études romand (PER)</p>	<p>Il est conseillé de consulter le plan d'études romand, afin de repérer les liens qui peuvent être faits avec le projet.</p> <p>https://www.plandetudes.ch/documents/10136/19192/cycle_1_webCIIP.pdf</p>

CALENDRIER

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Août 2023

Lu	1	2
Ma	3	4
Me	5	6
Je	7	8
Ve	9	10
Sa	11	12
Di	13	14

Septembre 2023

Lu	1	2	3	4
Ma	5	6	7	8
Me	9	10	11	12
Je	13	14	15	16
Ve	17	18	19	20
Sa	21	22	23	24
Di	25	26	27	28

Octobre 2023

Lu		2	9	16	23	30
Ma		3	10	17	24	31
Me		4	11	18	25	
Je		5	12	19	26	
Ve		6	13	20	27	
Sa	1	8	15	22	29	
Di	7	14	21	28		

Novembre 2023

Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	
Sa	4	5	12	19	26
Di	11	18	25	31	

Décembre 2023

Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	3	10	17	24
Di	9	16	23	30	31

Janvier 2024

Lu	1	2	15	22	29
Ma	3	4	16	23	30
Me	5	6	17	24	31
Je	7	8	18	25	
Ve	9	10	19	26	
Sa	11	12	19	26	
Di	13	14	20	27	

Février 2024

Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	
Sa	3	4	11	18	
Di	10	17	24	31	

Mars 2024

Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	3	10	17	24
Di	9	16	23	30	31

Avril 2024

Lu	1	2	3	22	29
Ma	4	5	6	16	23
Me	7	8	9	17	24
Je	10	11	12	18	25
Ve	13	14	15	19	26
Sa	16	17	18	25	31
Di	23	24	30	31	

- Rentrée scolaire
- Vacances scolaires
- Jours fériés

Mai 2024

Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31
Sa	4	5	12	19	26
Di	11	18	25	31	

Juin 2024

Lu		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28
Sa	1	2	9	16	23
Di	8	15	22	29	30

Juillet 2024

Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

Août 2024

Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	31
Di	4	11	18	25	

Vacances scolaires 2023-2024

Jeûne genevois

jeudi 7 septembre 2023

Vacances d'automne

du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023

Vacances de Noël

et Nouvel An
du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024

Vacances de février

du lundi 19 février au vendredi 23 février 2024

Vacances de Pâques

du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024

Fête du travail

mercredi 1er mai 2024

Pont de l'Ascension

les jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024

Pentecôte

lundi 20 mai 2024

Vacances d'été

dès lundi 1er juillet 2024

Vacances scolaires 2024-2025

Jeûne genevois

jeudi 5 septembre 2024

Vacances d'automne

du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024

Vacances de Noël

et Nouvel An
du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025

Vacances de février

du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025

Vacances de Pâques

du vendredi 18 avril au vendredi 2 mai 2025

Pont de l'Ascension

les jeudi 29 mai et vendredi 30 mai 2025

Pentecôte

lundi 9 juin 2025

Vacances d'été

dès lundi 30 juin 2025

